



## Déménager avec son enfant en garde alternée.

-----  
Par Rose94

Bonjour.

Originnaire de province je désire revenir dans ma région natale avec mon fils (300km de mon lieu en région parisienne actuellement )

Nous exerçons aujourd'hui une garde alternée à l'amiable sans être passe par de jugement.

Je souhaite revenir dans ma région natale pour des raisons de qualité de vie et retrouver ma famille.

Quelles sont les chances pour moi d'obtenir la garde classique et de l'emmener avec moi ?

Je m'entends bien avec le père de mon fils mais celui-ci refuse catégoriquement que je parte avec mon fils.

Merci

-----  
Par ESP

Bonjour,

Il n'y a donc que le JAF pour départager, via une ordonnance. Mais il vous faudra un peu de patience.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]